



Mutuelle obligatoire imposée par mon employeur

Par **filipok58**, le **09/02/2012** à **18:36**

Bonjour, Mon employeur m'impose de cotiser à une mutuelle au sein de son entreprise ceci à compter du 01 janvier 2012. J'ai un CDI depuis le 01/09/2011. Je bénéficie de la mutuelle de mon époux à titre gracieux j'ai donc adressée un courrier à mon employeur expliquant cela et j'ai exprimée mon souhait de ne pas adhérer à cette mutuelle me référant à l'article 11 de la loi n°89-1009. La réponse à mon courrier est la suivante: **"le justificatif fourni n'est pas conforme, si vous bénéficiez d'une couverture complémentaire obligatoire famille de remboursement des frais de soins de santé par le biais de votre conjoint vous devez nous fournir ce justificatif"**. La couverture complémentaire de mon époux n'étant pas obligatoire, suis-je dans l'obligation d'adhérer à cette mutuelle? Cordialement
Filipok58

Par **Marion2**, le **09/02/2012** à **18:39**

Malheureusement, oui.